

# Conseil constitutionnel et pass-sanitaire : Fabius en conflit d'intérêt ?

Article initialement publié le 28 juillet 2021, republié à l'occasion de la validation du Pass sanitaire par le Conseil constitutionnel le 5 août 2021.

Alors que la loi prévoyant l'extension du pass-sanitaire vient d'être adoptée par la commission mixte paritaire du Sénat et de l'Assemblée nationale, celle-ci doit être étudiée par le Conseil constitutionnel pour vérifier sa conformité avec les grands principes fondamentaux de la République établis par la constitution. L'institution qui est composée de 9 membres et est présidée par Laurent Fabius - l'ancien premier Ministre de François Mitterrand - vient de préciser qu'elle rendrait sa décision d'ici le 5 août.

Cette loi qui a été largement pilotée et décidée par la Présidence de la République et le gouvernement à l'initiative de ces mesures est considérée par de nombreux français comme portant atteintes aux libertés fondamentales et ils attendent avec impatience que statue cette instance indépendante garante de notre Constitution.

Dans cette affaire, le point troublant est le rôle du cabinet de conseil et de lobbying américain Mc Kinzey qui, selon des informations déjà dévoilées en janvier par le site Politico, a été engagé comme consultant par la Présidence de la République pour le déploiement en France de la politique vaccinale dans le cadre de la lutte contre le covid. Ce cabinet est donc rémunéré pour que ses « experts » accompagnent les fonctionnaires chargés de la politique vaccinale pour définir le cadre de la logistique et « soutenir la coordination opérationnelle du groupe de travail ». Selon le Point, cette prestation est payée 2 millions d'euros par mois.

Le député Olivier Marleix, par ailleurs auteur du livre « Les liquidateurs », avait dénoncé sur Twitter cette situation : « Absolument sidérant ! Qu'est-ce que McKinsey vient faire là-dedans ? On a un ministère de la Santé, un ministère de l'Intérieur et un ministère de La Défense armée en gestion de crise... pour peu qu'on sache les mobiliser. Après les ARS hors-sol, un cabinet de conseil US ».

On peut effectivement s'interroger sur la présence d'un cabinet de conseil et de lobbying comme structure d'accompagnement de l'Elysée mais on ne peut qu'être sidéré lorsque l'on apprend sur le propre site Internet de la compagnie que celle-ci se range parmi les leaders dans le conseil des sociétés pharmaceutiques :

« Notre cabinet s'est imposé comme le leader mondial du conseil dans le secteur biopharma au sens large, avec plus de 3 750 missions effectuées au cours des cinq dernières années, auprès de grands laboratoires pharmaceutiques, mais aussi d'acteurs des biotechs, de laboratoires de taille moyenne, d'industriels des dispositifs médicaux, de génériqueurs. Nous avons ainsi contribué au développement de huit des dix principales marques de médicaments sur ordonnance et à la conduite de huit des dix plus grosses opérations de fusion-acquisition du secteur ».

Le site français de l'entreprise précise également avoir accompagné « 18 des 20 plus gros laboratoires pharmaceutiques ».

Dès lors il apparaît clairement que le cabinet de conseil qui accompagne la Présidence de la République en France sur la politique vaccinale actuelle est également celui qui conseille dans le

monde les principaux laboratoires pharmaceutiques pour leur développement commercial.

Encore plus troublant, l'un des directeurs associés du cabinet Mc Kinsey en France qui bénéficie de ce contrat de conseil de l'Elysée n'est autre que Victor Fabius le fils de Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel, chargé de censurer ou non la loi qui établit le pass-vaccinal et qui donc contribue au déploiement « logistiques de la vaccination en France ».

A ce stade il est difficile de savoir si Victor Fabius est impliqué ou non dans le dossier de la vaccination et du pass-vaccinal. Il n'en demeure pas moins qu'en tant qu'associé, il participe financièrement aux succès financiers du cabinet à ce titre.